

N°579

du 22
FEVRIER
2013



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.5 FOOTBALL/ CAN 2015

Le Togo parmi les têtes de séries

P.3 La HAAC et la presse / «Lecture dirigée» de la Constitution

Djimon Oré s'adosse à l'article 26 alinéa 2, les journalistes à l'alinéa 3

P.7

Société

La difficile condition de vie de la femme handicapée



Djimon Oré, Ministre de la Communication

P.3

Rideau aujourd'hui sur les travaux
de la 20e conférence de l'OIE

Des questions zoo- sanitaires harmonisées

P.3

Après plus de cinq ans de législature

Qu'ont fait certains députés des 300.000 francs mensuels de frais de réception ?

P.3

Problème de logement, forte spéculation ... 11 mois après la 1ère lecture

Les acteurs intéressés attendent toujours le travail de partage sur le décret fixant le loyer au mètre carré

Jusqu'au 4 mars

Quiz LOVE
Envie LOVE
au 5050

Souscris au tarif
spécial LOVE :
147/SMS - 14 F/min
en tapant
*143*14* n° de votre amour
(max: 14 F/min)

moovSt Valentin

Il y a de l'amour dans l'air
et un salon de 5 000 000 FCFA
à gagner !

groupe
etisalat



PA-LUNION

www.pa-lunion.com



Prix: Togo, Bénin, Burkina: 250CFA Zone CFA: 300 F Europe et autres pays: 1 euro --- **Abonnement:** Contacter 22 61 35 29 / 90 05 94 28

Après plus de cinq ans de législature

Qu'ont fait certains députés des 300.000 francs mensuels de frais de réception ?

Sylvestre D.

En temps normal, la quatrième législature togolaise aurait déjà fait ses valises. Mais, la politique à la togolaise aidant, les 81 députés sont obligés de rester en poste jusqu'aux résultats des élections législatives à venir. A la différence des trois précédentes législatures, l'actuelle est marquée par une innovation financière : chaque député bénéficie de 300.000 francs Cfa par mois au nom des...frais de réception. Ce qui s'ajoute à la dotation des 300 litres de carburant par mois et aux indemnités brutes de 700.000 francs Cfa, après déduction des frais connexes. A en croire une source proche de l'institution législative, les fameux frais de réception sont destinés à garder le contact avec l'électorat. De quoi s'enquérir de la vie au quotidien de ses électeurs, les écouter et tenter de leur apporter des modiques aides.

Seulement, rares sont les députés qui aiment se retrouver dans leur localité en plein jour. Il y en a qui préfèrent arriver le soir et repartir avant le premier chant du coq. Ils évitent de se découvrir, sous le prétexte que le député n'a pas d'argent pour s'occuper des soucis de ses électeurs. Sur toute



Les députés au Parlement

l'étendue du territoire, il est presque un miracle de croiser une petite cabane servant de cabinet du député de la localité. Il y a quelques jours, la télévision nationale (TVT) a percé le mystère en tournant un reportage dans la préfecture du Zio, presque reliée à Lomé, la capitale. C'est le chef du village qui a personnellement confié que sa population n'a jamais revu son député depuis les législatives de 2007. Une habitante, elle, n'a pu que regretter que leur élu, au moment de la campagne, ait pourtant promis de doter la localité d'une source d'eau potable, d'un centre de santé... Et voilà qui repose le problème de la

démagogie des candidats à la députation. L'heure s'approche. On en verra encore qui iront tromper les pauvres populations et leur faire miroiter le bonheur après les élections, oubliant que seul le détenteur du pouvoir exécutif a les coudées franches pour concrétiser une promesse. Bon à savoir : le futur député ne peut que faire un plaidoyer pour son électeur et négocier le bénéfice de la coopération décentralisée.

Pendant ce temps, dans la pratique, l'apport de l'Assemblée nationale dans l'avancée démocratique est toujours en pointillé. Du moins, la législature finissante. C'est un secret de

polichinelle, l'institution législative n'a toujours pas pris sa place. Il ne s'agit pas de nourrir un conflit institutionnel, mais elle n'a bougé qu'au goût de l'Exécutif. Il faut suivre le travail parlementaire dans les pays voisins pour s'en convaincre, même dans les cas où la majorité parlementaire coïncide avec la majorité exécutive. Point n'est besoin de rappeler les fois où le député s'est mis en boule parce qu'un ministre l'a fait attendre, sans jamais arriver, alors qu'il devait répondre aux questions dans un travail en commission. Les interpellations, les questions au Gouvernement, les propositions de loi, les missions d'enquête parlementaire sont des actes rares au Parlement togolais. Exemple de l'année parlementaire 2011 où on s'est réuni à 38 reprises pour voter 45 projets de loi, tant en sessions ordinaires qu'extraordinaires, dont 44% de projets de loi et 56% de projets de loi de ratification. Sur la même période, pas de communication du Gouvernement, pas de questions écrites, pas de contrôle budgétaire, seulement 4 questions orales avec débat, etc. Au finish, trop de lacunes pour une législature qu'on a voulue plus démocratique. Vivement que les partis en tirent la leçon pour les prochaines candidatures !

Rideau aujourd'hui sur les travaux de la 20^e conférence de l'OIE

Des questions zoo-sanitaires harmonisées

Commencée depuis le 18 février dernier, la 20^e conférence de l'organisation mondiale de la santé animale (OIE) prend fin ce vendredi avec comme importante décision, l'harmonisation des questions zoo-sanitaires de la région Afrique à présenter à l'Assemblée mondiale. Autrement, les délégués venus de différents pays africains ont adopté une

conclusion au directeur général.

Au cours des travaux, les participants ont planché sur des principaux thèmes techniques dont «promouvoir le commerce interafricain des animaux et des produits d'origine animale» et «l'importance d'intégrer le bien-être animal, la santé environnementale et la législation vétérinaire à l'amélioration de la



Photo de famille des participants à la rencontre

position commune pour des actions concertées lors de la rencontre internationale qui aura lieu prochainement.

Entre autres objectifs ayant conduit à ces assises :

- l'examen dans un cadre régional des questions liées à la santé et au bien-être des animaux ainsi qu'à la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale au stade de production;
- contribution au renforcement des capacités des services vétérinaires des Etats membres de chaque région;
- l'amélioration de la contribution du secteur de l'élevage aux économies nationales et la participation au recul de la pauvreté grâce aux échanges internationaux;
- l'examen des candidatures des Etats membres de la région pour la création de nouveaux centres de référence de l'OIE et en communiquer les

sécurité alimentaire et la contribution au produit intérieur brut agricole de l'Afrique».

Des statistiques

Le continent africain produit environ 4% de la production mondiale de produits animaux. Sa part dans le commerce mondial des produits animaux est inférieure à 1% et sa consommation en ces produits est l'une des plus faibles au monde. Les principales espèces animales exploitées en Afrique sont : les bovins, les petits ruminants (ovins et caprins), les porcins, les volailles et les camélins (avec des effectifs estimés à 20 millions de camélins, 239 millions de bovins, 250 millions de caprins, 279 millions d'ovins, 1,5 milliards de volailles et 4,4 millions d'arsins et d'équins) en plus des ressources considérables en faunes sauvages et aquatiques).

Problème de logement, forte spéculation ... 11 mois après la 1^{ère} lecture

Les acteurs intéressés attendent toujours le travail de partage sur le décret fixant le loyer au mètre carré

En mars 2012, ceux qui ont l'optimisme en trop-plein avaient eu le sourire. Ils ont vite imaginé la fin d'un calvaire parce que l'Autorité a montré qu'elle s'intéresse désormais à la question. Peut-être, il faut déjà ranger l'espoir dans le casier des textes adoptés par le Gouvernement et restés sans effet. Vu l'ampleur de la déception et de la rage des locataires, on s'imaginait que l'étude du décret allait se poursuivre après le conseil des ministres du 14 mars 2012 qui traitait la question. Pendant ce temps, la majorité de ceux qui sont plus obligés de subir la forte spéculation du loyer est composée des salariés du public, condamnés qu'ils sont de ne pouvoir s'acheter 300 m² de terrain urbain, à crédit, qu'après au moins 15 ans de carrière. Encore qu'il s'agit là d'un salarié Cadre supérieur. Sauf des détournements et autres cas connexes.

A l'époque, officiellement, il était dit que « le projet de décret d'importance capitale devra faire l'objet de partage avec tous les acteurs intéressés avant son adoption prochaine ». Un travail de partage qui n'est toujours pas signalé.

Le projet de décret examiné en première lecture traitait en ses 78 articles et 6 chapitres, entre autres, des rapports entre bailleurs et



Komlan Nunyabu, Ministre de l'Habitat

locataires en précisant les principales obligations des parties, du loyer, du dépôt de garantie, de la durée, de la fin du contrat de location et du règlement des litiges. Il dit que le loyer va être établi en fonction de la superficie réellement occupée et de la zone géographique (article 20). A Lomé, il ira de 750 à 900 francs Cfa par m² au centre commercial, de 650 à 750 francs Cfa par m² dans les zones industrielles, de 550 à 650 francs Cfa par m² dans les zones d'habitation, de 500 à 550 francs Cfa par m² dans les zones périphériques et de 350 à 450 francs Cfa par m² dans les zones périurbaines. Dans les autres villes du pays, ce prix va être compris entre 250 et 550 francs Cfa par m² pour le centre-ville, entre

150 et 300 francs Cfa par m² pour les périphéries. Autrement dit, une pièce de 3m x 3m ne devra plus coûter au-delà de 8.100 francs Cfa le mois. Et « les parties sont tenues de discuter du loyer suivant le degré de confort du logement ». En plus, le propriétaire ne pourra plus majorer selon son vouloir. Primo, le loyer est révisable lorsque le logement a fait l'objet de travaux de réfection y ayant notablement amélioré les conditions d'habitation, et la hausse ne peut excéder le quart du loyer antérieur. Secundo, aux dates convenues par les parties, l'augmentation ne peut excéder le dixième du loyer

suite à la page 4

La HAAC et la presse / «Lecture dirigée» de la Constitution Djimon Oré s'adosse à l'article 26 alinéa 2, les journalistes à l'alinéa 3

L'UNION l'a prédit. Les députés togolais n'ont pas appris à se rétracter. Après le «oui» de la Commission des lois, la séance plénière n'avait qu'à lever la main pour entériner les modifications jugées «liberticides» et «anticonstitutionnelles» par les organisations nationales de la presse togolaise. La nouvelle loi met en danger la liberté de l'information au Togo et contrevient aux dispositions constitutionnelles, selon les mots de Reporters sans frontières, organisation internationale de défense de la liberté de l'information. Ce que ne veulent pas accepter le pouvoir et la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC), parlant plutôt de la nécessité de restituer à la HAAC ce qui lui a été retiré «injustement». Ainsi, comme à la poste, la majorité parlementaire et son nouvel allié, l'Union des forces de changement (UFC), ont «réinstauré les prérogatives constitutionnelles dévolues à l'Institution de régulation des médias».

A la séance plénière du 19 février 2013, le débat a été aussi fait autour de l'article de la Constitution qui est dit contraire à la nouvelle loi organique. Face aux députés, le ministre de la Communication, Djimon Oré, devait se défendre. Le commis de l'Exécutif togolais, lui, n'a

pas voulu s'attarder sur l'alinéa brandi par les organisations de presse. Dans sa défense, Djimon Oré s'est accroché à l'alinéa 2 de l'article 26 : « toute personne a la liberté d'exprimer et de diffuser par parole, écrit ou tous autres moyens, ses opinions ou les informations qu'elle détient, dans le respect des limites définies par la loi ». Pas question de se gêner : ce n'est que la loi qui peut fixer les limites, il ne s'agit pas d'une restriction, la peur des journalistes n'est pas justifiée. Comme dans une séance de lecture dirigée au cours primaire, le ministre a choisi l'alinéa qui arrange sa ligne défensive. Il faut dire que l'argument est tout nouveau, car jusque-là le Gouvernement n'a visé que l'article 130 de la constitution du 14 octobre 1992 qui est contraire à la modification en 2009 de la loi organique n° 2004-021 du 15 décembre 2004 ayant dépouillé la HAAC de ses pouvoirs administratifs et disciplinaires en matière de régulation.

Les voix contraires, elles, sont allées au-delà en ne sélectionnant que l'alinéa 3 : « la presse ne peut être assujettie à l'autorisation préalable, au cautionnement, à la censure ou à d'autres entraves. L'interdiction de diffusion de toute publication ne peut être prononcée qu'en vertu d'une décision de



Djimon Oré, Ministre de la Communication

justice ». Ici aussi, c'est donc clair que la loi n'a jamais voulu qu'on remette à la HAAC les pouvoirs dévolus à une instance juridictionnelle.

Le débat est loin d'être tranché. Qu'à cela ne tienne, on n'oubliera pas que la perte de quatre places du Togo au classement 2013 de la liberté de la presse, par rapport à l'année précédente, restera perçue comme un signal d'alerte. Et pendant ce temps, selon une source proche du ministère de la Communication, le renforcement des pouvoirs de la HAAC a déjà suscité un génial projet chez Djimon Oré et les siens. Lequel projet veut en quelque sorte sensibiliser les médias sur le nouveau texte.

Au 4ème trimestre 2012, en glissement annuel L'activité des transactions commerciales en repli, stabilité relative des services marchands au Togo

Jean Afolabi

La tendance haussière du chiffre d'affaires dans le commerce, observée depuis le troisième trimestre 2011, s'est poursuivie au quatrième trimestre 2012, après une rupture enregistrée au trimestre précédent. En effet, l'indice s'est accru de 4,1% par rapport au trimestre précédent. Cette hausse trimestrielle est liée notamment à la commercialisation des produits pétroliers (+3,3%) et d'article d'habillement de personne (+8,7%), d'après le bulletin trimestriel de conjoncture 4ème trimestre de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao).

Les ventes de produits pétroliers se sont également raffermies dans certains pays de l'Union. Cette situation est tirée en grande partie par la progression du chiffre d'affaires du commerce au Bénin, du fait de la lutte engagée par le gouvernement contre la vente de l'essence en vrac sur le marché informel, ainsi que de la reprise de la production pétrolière et gazière dans le secteur de la raffinerie en Côte d'Ivoire.

La progression du chiffre d'affaires des biens de personne reflète l'engouement du marché d'articles d'habillement durant la période de Tabaski et les fêtes de fin d'année. En glissement annuel, l'indice du

chiffre d'affaires dans le commerce est ressorti en hausse de 7,5%, moins prononcé que la croissance de 11,6% enregistrée au cours du trimestre précédent. Cette bonne tenue de l'activité dans le commerce

l'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail a connu un accroissement de 14,5%, contre 8,2% au cours de l'année 2011.

Par ailleurs, la bonne orientation de l'activité économique dans les



Des piles de conteneurs et des véhicules d'occasion au Port de Lomé

de détail est essentiellement imputable aux ventes des produits pétroliers (+13,9%) et des produits pharmaceutiques (+6,3%).

La Banque centrale note, au quatrième trimestre 2012, une hausse du volume des transactions commerciales, en glissement annuel, en Guinée-Bissau (+30,8%), au Bénin (+15,0%), en Côte d'Ivoire (+9,5%), au Burkina (+9,0%), au Niger (+8,1%) et au Mali (+6,3%). En revanche, un repli a été observé au Sénégal (-2,2%) et au Togo (-4,3%). En moyenne sur l'ensemble de l'année 2012,

services marchands s'est poursuivie en glissement annuel au quatrième trimestre 2012. Cette évolution est due au dynamisme des branches "Transports, entreposage et communication" et "Intermédiation financière", relève la Banque centrale.

Le volume des prestations dans les services marchands est en hausse, en glissement annuel, au Burkina, en Côte d'Ivoire, au Niger et au Sénégal. Une relative stabilité est observée au Bénin, au Mali, et au Togo, tandis qu'une baisse est relevée en Guinée-Bissau.

Au Ghana

Les banques pressées de réduire les taux d'intérêts pour les PME

Le vice-président du Ghana, Paa Kwesi Bekoe Amissah-Arthur, a invité les institutions financières de ce pays à réduire le coût du crédit du proposé aux petites et moyennes entreprises (PME), a indiqué le 12 février un communiqué de son bureau. Lors d'une réunion des cadres supérieurs de la Standard Chartered Bank (Stanchart), présidée par la directrice générale régionale de la banque en Afrique, Diana Layfield, M. Amissah-

Arthur a demandé à ces institutions d'augmenter leur crédit pour soutenir les entreprises. Dans ce cadre, le coût du crédit pourrait être réduit pour permettre aux petites entreprises d'obtenir l'aide dont elles ont besoin pour se développer, ce qui bénéficierait à toute l'économie, rapporte Chine nouvelle. "Il est nécessaire d'avoir un taux d'inflation bas dans notre pays, ce qui a un impact favorable sur l'emploi et la

croissance des entreprises", a-t-il dit.

Le vice-président a informé cette délégation de l'intention du gouvernement de dévoiler dans le prochain budget un certain nombre d'initiatives de soutien au secteur privé. "Nous demanderons la coopération et le partenariat des institutions financières pour mener à bien ces initiatives", a-t-il déclaré sans donner davantage de détails.

Problème de logement, forte spéculation ... 11 mois après la 1ère lecture

Les acteurs intéressés attendent toujours le travail de partage sur le décret fixant le loyer au mètre carré

suite de la page 3

antérieur. Tout loyer entamé est dû et est payé par avance, mais les parties peuvent décider d'une autre échéance. Contre reçu.

Lorsqu'un dépôt de garantie est prévu, il ne peut être supérieur à trois mois de loyer en principal. Ce dépôt est restitué dans un délai maximal d'un mois à compter de la restitution des clés par le locataire. Après déduction, le cas échéant, des sommes justifiées et dues au bailleur. Le dépôt de garantie ne porte pas intérêt au bénéfice du locataire ; il ne s'agit pas d'un

placement. Il ne doit pas être révisé durant le contrat de location, mais peut être réajusté par suite de révision significative du loyer à la hausse. A défaut de restitution dans le délai prévu, le solde du dépôt de garantie restant dû au locataire, après arrêté des comptes, produit intérêt au taux légal au profit du locataire (article 26). La restitution du dépôt incombe au nouveau bailleur, en cas de transfert de propriété des locaux loués.

Enfin, le bailleur coupable d'excès du prix de location peut écopier d'une amende de 50.000 à 500.000 francs Cfa, d'une amende

civile égale au moins au triple et, au plus, au décuple de la majoration illicite. Les sommes indûment perçues sont aussi remboursées. Tout preneur ou occupant convaincu d'avoir offert un loyer supérieur est bien punissable des mêmes peines.

En rappel, depuis 1992, les baux d'habitation et à usage professionnel ont amorcé leur spéculation. Une situation aggravée par la non-application du décret n°61-121 du 22 décembre 1961 posant les normes et principes relatifs aux loyers des locaux d'habitation.

Gestion des créances en souffrances et suivi des liquidations Seulement 2,3% de recouvrement effectué par l'Etat

Au sein de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa), le suivi des liquidations porte sur les établissements de crédit fermés à l'issue de la crise bancaire des années 1980, sauf pour le Togo, où il s'étend à la récente opération de titrisation, par l'Etat, des créances en souffrances de certaines banques. D'après la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao), le montant cumulé des recouvrements des créances gelées au Togo ressort à 0,1 milliard de francs Cfa au 30 juin 2012 sur un montant initial de 4,4 milliards de francs, soit un taux de recouvrement de 2,3% depuis octobre 1992. En ce qui concerne les 520 millions de francs des dépôts gelés, aucun remboursement n'est intervenu en faveur du public sur la période. La Banque centrale rappelle qu'un montant de 336 millions de francs avait été remboursé à l'Etat le 30 juin 2005.

Par ailleurs, précise la Banque, en septembre 2008, l'Etat togolais a racheté et titrisé des créances bancaires en souffrance de plusieurs banques, d'un montant global de 86,4 milliards. Les recouvrements effectués s'élèvent à

1,2 milliard, soit un taux de recouvrement de 1,4% au 31 mars 2012.

Au Mali, le montant cumulé des recouvrements des créances gelées est ressorti à 16,8 milliards de francs au 30 juin 2012, sur un montant initial évalué à 68,1 milliards, soit un taux de recouvrement de 24,7%. En Côte d'Ivoire, le montant des recouvrements s'est élevé à 116,8 millions au 31 mars 2012, dont 71,9 millions au titre des cessions d'actifs. S'agissant des dépôts gelés, aucun remboursement n'est intervenu sur la période. Les remboursements cumulés sont ainsi inchangés à 41,9 milliards par rapport à leur niveau de décembre 2009.

Au Sénégal, les recouvrements effectués par la Société Nationale de Recouvrement (SNR) d'octobre 1991 à juin 2011 se sont élevés à 61,0 milliards. Pour leur part, les dépôts remboursés se chiffraient à 38,5 milliards sur la même période. Au cours des trois dernières années, les recouvrements n'ont porté, en moyenne, que sur 1,0 milliard par an et les remboursements de dépôts sur 0,15 million. Au Bénin, l'encours des créances gelées des banques

liquidées ressort à 54,6 milliards au 30 juin 2012, après des recouvrements cumulés de 2,2 milliards (4,0%), effectués par la Cellule qui en a la charge. L'encours des dépôts gelés s'est établi à 10,6 milliards, après des remboursements de 0,8 milliard.

L'effectif des banques et établissements financiers a peu varié en 2011. Le taux de bancarisation est ressorti à 7,93%. D'une manière générale, d'après la Banque centrale, l'activité des établissements de crédit de l'Union, mesurée par le total des bilans, a affiché une hausse de 14,0% au 31 décembre 2011. Cette tendance à la hausse des activités s'est poursuivie au cours des trois premiers mois de l'année 2012. La qualité du portefeuille des établissements de crédit s'est légèrement dégradée. Au niveau de l'exploitation, le produit net bancaire s'est nettement consolidé (+12,3%). Le résultat net des banques et établissements financiers est ressorti bénéficiaire de 129,8 milliards au 31 décembre 2011 contre 114,2 milliards en 2010. Le coefficient de rentabilité est quasi-stable, en ressortant à 10,3% en 2011.

Evolution des conditions de banque dans l'Union

Les taux débiteurs en forte progression au Togo, contre un repli dans l'Uemoa

Les taux débiteurs se sont inscrits en repli au dernier trimestre 2012, dans le prolongement de la tendance baissière observée depuis le quatrième trimestre 2011. Toutefois, cette contraction trimestrielle des taux relevée au niveau de l'Union cache des disparités d'un pays à l'autre, note la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao). En effet, le taux débiteur moyen hors taxes et charges, pondéré par le volume des crédits mis en place, est ressorti en moyenne à 7,89% au quatrième trimestre 2012 contre 7,97% au trimestre 2012, soit une diminution de 8 points de base. Cette

baisse du taux d'intérêt moyen à l'échelle régionale est liée essentiellement à l'assouplissement des conditions des crédits au Niger (-163 points de base), au Mali (-83 points de base) et au Sénégal (-6 points de base). Par contre, souligne la Bceao, d'un trimestre à l'autre, les taux débiteurs ont progressé en Guinée-Bissau (+25 points de base), au Burkina et au Togo (+19 points de base), en Côte d'Ivoire (+5 points de base) et au Bénin (+2 points de base).

La clientèle la plus concernée par la baisse des taux d'intérêt débiteurs, au quatrième trimestre

2012, est constituée des sociétés d'Etat, des entreprises privées du secteur productif et des particuliers. Selon l'objet du crédit, la contraction des taux débiteurs a concerné notamment les crédits à l'exportation (-100 points de base), à l'habitation (-68 points de base) et à l'équipement (-21 points de base). Ainsi, sur le quatrième trimestre 2012, les taux d'intérêt moyens appliqués à ces catégories de crédits se sont établis, hors taxes et charges, à 7,70%, 10,13% et 8,29% respectivement.

Le volume des crédits bancaires mis en place au cours du quatrième trimestre 2012 est ressorti en hausse par rapport au trimestre précédent. La moyenne mensuelle, toutes maturités confondues, s'est fixée à 648,6 milliards au cours du trimestre sous revue, soit une faible progression de 1,4%. Cette augmentation reflète notamment l'accroissement des crédits bancaires observé au Bénin, au Mali et au Niger.

L'analyse selon l'objet indique essentiellement une hausse du volume des crédits de consommation et des crédits à l'équipement, ressortis en moyenne à 79,0 milliards et 150,9 milliards, soit des hausses de 22,3% et 17,3% respectivement. En revanche, les crédits à l'habitation et ceux de trésorerie se sont repliés, pour se situer respectivement à 10,6 milliards et 445,9 milliards, soit des baisses de 0,9% et 3,9% respectivement d'un trimestre à l'autre.

Finance et banques

Ecobank Côte d'Ivoire annonce de bons résultats

L'administrateur directeur général d'Ecobank Côte d'Ivoire Charles Daboiko se réjouit des performances réalisées en 2012 qui se sont traduites par une augmentation du total bilan de 24,7% à 640 milliards de francs Cfa, dont 402 milliards de francs de dépôts collectés et 372 milliards de francs de crédits à la clientèle. "La performance ou la force d'une banque, c'est sa taille, son total bilan, son total dépôt, son total crédit", a expliqué Charles Daboiko.

Classé deuxième du marché bancaire derrière Société générale de banque de Côte d'Ivoire (SGBCI), Ecobank Côte d'Ivoire compte 165 423 clients, 540 collaborateurs et 40



agences. En 2013, la filiale du groupe panafricain Ecobank compte développer une relation de proximité avec la clientèle, améliorer la qualité du service rendu au client, développer son impact sociétal. La construction d'un nouveau siège social d'un coût de 10 milliards de francs sera finalisée en 2015. Ecobank Côte d'Ivoire a réalisé un retour sur fonds propre de 37,1% en 2009 et de 32,8% en 2010.

FOOTBALL/ CAN 2015/

Le Togo parmi les têtes de séries

Si le tirage au sort des groupes des éliminatoires de la CAN 2015, qui va se dérouler au Maroc, n'aura lieu que le 10 mars, la Confédération africaine de football (CAF) a rendu publique la composition de trois des 4 chapeaux. Au total, 44 équipes seront en lice pour tenter de rejoindre le pays hôte, qualifié d'office. Le Togo crédité d'une bonne Coupe d'Afrique des Nations, Afrique du Sud 2013 sera parmi les têtes de série en étant dans le chapeau 1.

A peine la compétition sud-africaine a-t-elle sacré les Super Eagles du Nigeria que la Confédération africaine de football a déjà annoncé la composition des chapeaux pour le prochain tirage au sort des groupes pour les éliminatoires lors de son assemblée générale le 10 mars à Casablanca.

Contrairement au format qui a prévalu pour la CAN 2013 en raison du passage de la compétition des années paires à celles impaires, la CAN va retrouver son format traditionnel. Alors que le Maroc, qui va accueillir le tournoi, est qualifié d'office, 44 nations ont été réparties dans les quatre chapeaux avant le tirage au sort définitif des groupes qui aura lieu le 10 mars. Il reste donc 15 tickets qualificatifs à aller décrocher pour ces sélections nationales qui seront réparties dans 11 poules de 4 équipes chacune. Les équipes qui figurent dans le même chapeau ne pourront pas s'affronter et les groupes seront composés d'une sélection tirée dans chacun des 4 chapeaux. Pour être



au rendez-vous marocain et tenter d'aller succéder au Nigeria au palmarès pour cette 30^e édition qui aura lieu dans 2 ans, il faudra finir en tête de son groupe, ou alors parmi les 4 meilleurs deuxièmes. Les premières oppositions pourront être décisives d'entrée pour la suite de la campagne éliminatoire.

Compositioni des chapeaux

Chapeau 1 : Nigeria, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Togo, Mali, Afrique du Sud, Cap Vert, RD Congo, Zambie, Tunisie, Ghana.

Chapeau 2 : Egypte, Libye, Algérie, Sénégal, Cameroun, Guinée, Sierra Leone, Gabon, Ouganda, Congo, Centrafrique.

Chapeau 3 : Ethiopie, Bénin, Angola, Niger, Zimbabwe, Guinée Equatoriale, Mozambique, Malawi, Burundi, Liberia, Soudan.

Chapeau 4 : Les équipes seront connues après le tour préliminaire.

SENEGAL/NECROLOGIE

Blatter attristé par la mort de Seck

Le Président de la FIFA Joseph S. Blatter a écrit à la Fédération Sénégalaise de football (FSF) pour lui faire part de sa tristesse à l'annonce du décès d'Omar Seck, survenu dans la nuit du vendredi 15 au samedi 16 février, des suites d'une longue maladie. Dirigeant émérite, l'ancien Président de la Fédération Sénégalaise de Football et ancien Président de la Jeanne d'Arc a énormément œuvré pour préserver la bonne santé du football sénégalais.

Omar Seck a notamment conduit la Jeanne d'Arc en finale de la Coupe de la Confédération de la CAF en 1998 et en demi-finale de la Ligue des champions de la CAF en 2004. Sous sa direction, les Bleu-Blanc ont été sacrés champion du Sénégal en 1999, 2001, 2002 et 2003. En tant que président de la FSF, Seck a permis au football sénégalais de renouer avec la Coupe

d'Afrique des Nations de la CAF en 2000, après deux absences en 1996 et en 1998.

"C'est avec une grande tristesse que j'ai appris le décès de M. Omar Seck, ancien Président de la Fédération Sénégalaise de Football et ancien Président de la Jeanne d'Arc, que j'ai bien connu, de par ses activités au sein de la FIFA", écrit Joseph S. Blatter dans une let-

tre adressée à Augustin Senghor, l'actuel président de la FSF. "Membre de la Commission des Associations de la FIFA de 1999 à 2000, il a contribué à la promotion et au développement du football et de ses valeurs, non seulement dans son pays, mais également sur le continent africain et dans le monde entier."

"Permettez-moi, au nom de la

grande famille du football international et en mon nom propre, de vous adresser, ainsi qu'à la Fédération Sénégalaise de Football, mes condoléances les plus sincères", ajoute le Président de la FIFA avant de conclure : "Je vous serais très obligé de bien vouloir transmettre à sa famille et à ses proches, toute ma sympathie et mon soutien en ces moments de grand chagrin."

ITALIE/LIGUE DES CHAMPIONS

Boateng et Muntari font plier le Barça

Grande soirée européenne mercredi soir à San Siro, où l'AC Milan est venue à bout du FC Barcelone en 8^e de finale aller de la Ligue des Champions (2-0). Longtemps bousculés et dominés par une équipe catalane toujours détentrice de la possession du ballon, la formation milanaise a fait la différence grâce à deux coups d'éclats signés Kevin-Prince Boateng et Sulley Ali Muntari, ses deux Ghanéens.

Le grand Barça a plié face aux Black Stars du Milan. Sans la moindre victoire à domicile cette saison en Ligue des Champions, l'AC Milan s'est offert son premier succès devant ses fans lors du 8^e de finale aller de la compétition qui l'opposait mercredi soir au FC Barcelone (2-0). Une victoire qui porte la marque des Black Stars du Ghana puisque ce sont Kevin Prince Boateng et Sulley Ali Muntari qui ont inscrit les deux buts de la partie.

Outrageusement dominés sur leur propre pelouse, les Italiens ont longtemps fait le dos rond pour crucifier leurs adversaires sur deux de leurs rares occasions franches. D'abord peu avant l'heure de jeu par l'intermédiaire de Boateng, d'une frappe imparable du gauche après un coup franc (57^e). Un but qui aurait logi-

quement du être refusé pour une faute de main évidente de Christian Zapatta, sauf pour l'arbitre visiblement.

Les Lombards ont ensuite porté l'estocade en contre en fin de match grâce à Sulley Muntari (81^e). Le gaucher milanais étant à la conclusion d'un mouvement de grande classe entre Mbaye Niang et El Shaarawy. Alors que les objectifs étaient braqués du côté de la Turquie pour le retour dans la compétition de Didier Drogba avec Galatasaray, ce sont les deux milieux de terrains ghanéens qui ont volé la vedette à l'international ivoirien. De quoi donner des regrets aux supporters de la sélection nationale du Ghana de ne pas avoir vu ces deux joueurs prendre part à la CAN 2013.



AFRIQUE/

Coupe de la Confédération: une hiérarchie encore bien floue

Si les matches aller de la Ligue des champions Orange a donné lieu à quelques scores-fleuves, tel n'a pas été le cas de la Coupe de la Confédération Orange où la hiérarchie est, en règle générale moins établie. La plupart des résultats sont assez serrés et laissent un espoir de qualification à chacun des deux adversaires. Il y a quand même quelques équipes qui ont bien tiré leur épingle du jeu.

Large vainqueur à l'extérieur, les Gabonais de l'US Bitam et les Ethiopiens de Dedebit sont assurés de passer la première étape. C'est également le cas de l'AFAD Djékanou. Les Ivoiriens rendront visite dans quinze jours aux Sierra-Léonais des Diamond Stars avec une confortable avance de quatre buts. Plusieurs autres équipes sont allées gagner à l'extérieur, SuperSport United à Lubumbashi devant le petit frère du TP Mazembe, le CS Don Bosco (dirigé par le fils du Président du TP Mazembe), Mbabane Highlanders, Recreativo Caala, US Bougouni, club de deuxième division malienne qui s'est imposé sur la pelouse des Camerounais de l'US Haut Nkam. Tous ceux-là peuvent entrevoir une issue favorable, même si rien n'est encore acquis. On a déjà vu des clubs vainqueurs à l'extérieur se faire éliminer chez eux. Toutes les autres rencontres seront très ouvertes. Des quatre équipes camerounaises engagées en Coupes d'Afrique cette saison, le meilleur résultat a été enregistré par Panthère Ndé vainqueur d'Elect Sport de N'Djaména (2-0).

SUISSE/

La FIFA met en ligne un guide didactique sur son Code d'éthique

La FIFA a mis en ligne un nouveau guide didactique conçu pour aider les officiels du football des 209 associations membres de la FIFA à se familiariser avec les dispositions du Code d'éthique de la FIFA 2012.

L'initiative a été présentée en janvier 2013 lors d'une séance de la Commission d'Éthique de la FIFA et constitue une étape importante dans le processus de réformes de la FIFA.

Disponible sur FIFA.com, cet outil offrira une vue d'ensemble du champ d'application du Code d'éthique de la FIFA et des conséquences de son non-respect, ainsi qu'une présentation des règles de conduite.

En plus d'encourager l'éducation et la sensibilisation, le guide pédagogique sera utilisé par la Commission d'Éthique dans le cadre de décisions concernant des individus ayant commis des violations mineures ou non intentionnelles. Par exemple, la Commission d'Éthique pourra demander à un individu de suivre une formation, de répondre à des questions de test et d'obtenir une certification avant de consentir à clore une affaire sans avoir à prononcer de charges formelles.

Le nouveau Code d'éthique de la FIFA est entré en vigueur en juillet 2012. Il comporte des dispositions visant à protéger l'intégrité et la réputation du football et couvre tous les officiels et joueurs ainsi que les agents organisateurs de matches et les agents de joueurs.

Le guide didactique fait suite au récent lancement, le 6 février 2013, d'un nouveau mécanisme de signalement permettant aux individus d'informer la FIFA - dans la plus stricte confidentialité - de possibles infractions ayant trait à la manipulation de matches et de violations du Code d'éthique de la FIFA et du cadre réglementaire de la FIFA.

moovcommuniqué



Atlantique Telecom Togo a le plaisir de vous informer que sa **Direction Générale** précédemment située à Deckon au 225, Boulevard du 13 janvier, est désormais **transférée à Bè Kpota** à l'adresse suivante :

Lomé, Boulevard de la Paix, Immeuble Moov, BP 14511
Téléphone : (+228) 22 20 01 01
Fax : (+228) 22 20 13 23
Courriel : secrétariatdg@moov.tg

Elle profite de l'occasion pour formuler ses meilleurs vœux pour 2013.

La Direction Générale



www.moov.tg

Service Client : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

groupe etisalat

REPERES

250 spécialistes de la santé animale à Lomé

Le ministère de l'agriculture et de la pêche et l'Organisation mondiale de la santé animale organisent la 20e conférence de la commission régionale de l'organisation mondiale de la santé animale en Afrique à l'hôtel Mercure Sarakawa du 18 au 22 février 2013 à Lomé.

Cette rencontre est un rendez-vous mondial pour les spécialistes en santé animale de réfléchir sur la promotion du commerce intra-africain, sur l'intégration du bien-être animal, la santé environnementale, la législation vétérinaire et à l'amélioration de la sécurité alimentaire. Environ 250 spécialistes de la santé animale, d'Afrique, d'Europe d'Asie et d'institutions internationales sont attendus à cette rencontre. Rappelons que la cérémonie inaugurale aura lieu ce mardi 19 février 2013 au siège de la Banque panafricaine, Ecobank à Lomé.

Des couches sociales pour les OMD

Le ministre de l'Aménagement du territoire et la représentante résidente du Système des Nations unies ont animé jeudi 14 février à Lomé, une conférence de presse pour lancer officiellement les consultations nationales sur l'agenda post 2015 sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), consultations qui s'étalent du 16 février au 31 mars 2013.

Ceci permettra à ce que les aspirations réelles des peuples soient prises en compte par l'Assemblée générale des Nations unies qui aura lieu en septembre 2013 à New York. C'est un processus jugé nécessaire car, parler de développement d'un peuple, l'on ne saurait lui imposer des plans à l'échelle mondiale sans tenir compte de ses réalités sur le terrain. "Le Togo fait partie des 50 pays dans le monde et les 19 en Afrique sélectionnés pour organiser des consultations nationales sur ce qui devrait être l'agenda du développement à l'échéance 2015 qui est celle des OMD" a déclaré Khadiata Lo N'Diaye, représentante résidente du Système des Nations unies au Togo.

Les chefs traditionnels neutres et impartiaux

Bientôt, le Togo aura une nouvelle assemblée nationale. Et les préparatifs vont bon train, vaille que vaille. De la CENI au gouvernement, en passant par les état-major des partis politiques jusqu'aux citoyens, tout le monde se mobilise. C'est ainsi que les Chefs traditionnels de la région de la Kara se sont réunis pour échanger sur les prochains scrutins.

Ces derniers ont été appelés à jouer leur rôle lors des élections législatives et locales prochaines au cours d'une rencontre d'information et de sensibilisation. "Rôle du chef traditionnel avant, pendant et après les élections", c'est sur ce thème qu'ils ont échangé. L'objectif est d'amener les participants à se préparer pour les échéances électorales à venir et à jouer leur rôle d'arbitre impartial et neutre dans le jeu politique. Il s'agit de leur inculquer les comportements à adopter avant, pendant et après les scrutins. Ils ont été entretenus sur le rôle et la responsabilité du chef traditionnel avant, pendant le recensement, la campagne électorale, pendant et après les élections. Ils ont également été instruits sur la méthode de détection des éventuels problèmes, la recherche des causes et origines desdits problèmes, la stratégie de leur résolution et la gestion de leurs conséquences. Les gardiens des us et coutumes ont été aussi sensibilisés sur leur rôle dans la négociation, la conciliation et surtout dans la recherche de consensus.

Mieux vaut éviter les rigueurs de la loi

L'Observatoire togolais des médias (OTM), l'une des organisations de presse, se dit étonné de l'adoption des modifications de la loi organique de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), dispositions qui renforcent désormais les prérogatives de l'organe de régulation des médias.

Dans un communiqué publié quelques heures après le vote mardi, l'OTM dit regretter que "malgré toutes les tractations menées par les organisations professionnelles de presses dont l'OTM pour les y associer, cette loi soit adoptée dans la précipitation alors que certaines de ses dispositions sont en déphasage avec les réalités sur le terrain". "L'OTM demande à tous les professionnels des médias d'éviter de subir la rigueur de cette loi en exerçant avec professionnalisme leur métier dans le respect de l'éthique et de déontologie", écrit Augustin Sizing, le président de l'OTM.

Les journalistes dans le tunnel du professionnalisme

L'épée de la responsabilité plane maintenant sur les organes de presse et les professionnels de médias, suite à l'adoption de la nouvelle loi organisant la HAAC.

Mais, la HAAC, qui vient de retrouver ses pouvoirs administratifs et disciplinaires, entend agir avec clémence. "Ce qui nous avait manqué nous a été redonné. Et nous pensons que nous devons nous réjouir. Mais, nous appelons nos partenaires qui sont les journalistes, à beaucoup d'efforts pour faire en sorte que nous puissions quitter la phase de balbutiement pour avancer vers le professionnalisme", souligne Kokou Tozoum, président de cet organe de régulation de la presse.

Note de lecture

La chute de la Sarkozye de Charles Debbasch

Quelques mois après l'arrivée de Nicolas Sarkozy à l'Elysée en juin 2007, Charles Debbasch lui a consacré un livre, l'Entrée en Sarkozye dans lequel l'auteur retrace et analyse les premiers pas de l'ancien ministre de l'intérieur de Jacques Chirac devenu Président et qui semblait illustrer une nouvelle ère en France. Depuis Charles Debbasch n'a jamais eu cesse d'observer et abondamment commenter l'action politique de l'ex-Président français durant toute sa présidence (Trois livres ont été consacrés), mais également de faire l'analyse de la société française et internationale. Ses commentaires ou analyses sont souvent chroniqués sur son blog <http://charlesarthur.space-blogs.net>. Au non renouvellement du bail de Sarkhozy, Charles Debbasch consacre un dernier livre d'un grand intérêt politique savamment titré : La chute de Sarkozye.

Ce dernier livre reste comparativement aux autres de la même trempe du même auteur, un ensemble des éditoriaux et des commentaires de début 2011 à la chute de l'ex président en mai 2012. Soit un an et demi. Il s'agit de textes

d'une profondeur intellectuelle, écrite avec une qualité de plume certaine, dans le style du journaliste de la vieille école, où se dégage une écriture concise, les mots judicieusement choisis. Il n'y a guère de place à la fioriture. En cela rien d'étonnant, auteur de dizaines d'ouvrages, plus jeune agrégé à 24 ans de France, Charles Debbasch a déjà la plume alerte et vive.

Cette rigueur de l'esprit n'est guère hermétique à des passages très joyeux où l'auteur, un brin bout-en-train, se laisse aller à quelques paillardises (Grève du sexe en Belgique pp39, La liberté et les menottes pp79), que ce soit sur le très fameux Dominique Strauss-Kahn, ou sur la législation sur les pets au Malawi.

La chute de la Sarkozye, c'est la chronique de la fin d'un quinquennat à la fois dans le contexte français et un environnement international. L'époque chroniquée par l'auteur correspond à celle de la crise de l'euro dite la crise de la dette, l'épuisement économique de l'Europe avec son corollaire la perte des élections par les partis au pouvoir, la chute des dictatures dans les pays du Maghreb.

Livre

DSK devenu personnage de roman

Dominique Strauss-Kahn est devenu un mythe, un vrai. «Il est resté bien vivant, égal à lui-même, au moment où l'on le croyait brisé, à jamais détruit. Un homme dans son authenticité!», selon Sami Tchak. Marcela Iacub, une chroniqueuse du quotidien libération a séduit DSK, et après plusieurs mois de relations amoureuses torrides, elle en fait un livre. Un succès garanti. DSK est une mine...

La femme se compare à une nonne qui serait tombée amoureuse d'un cochon. Une nonne qui a renoncé à l'amour divin pour se vautrer dans les ordures. Elle en sort un roman biographique signé **Belle et Bête**, en référence à **La Belle et la Bête**.

Marcela Iacub, intellectuelle experte en philosophie du droit et chroniqueuse dans Libération, a rencontré DSK en janvier 2012. Juste après la publication de son essai Une société de violeurs? L'ouvrage prenait la défense de l'ex-directeur du FMI, en critiquant l'attitude des féministes au moment de son arrestation à New York. Il sera le point de départ de leur relation.

De janvier à août, Marcela Iacub découvre donc l'univers de DSK. Dans son interview au Nouvel Observateur, elle compare sa curiosité à celle d'une journaliste en reportage. Mais aussi à celle d'une sainte qui aurait voulu sauver un être condamné à l'enfer. La juriste se décrit comme suicidaire lors de leur rencontre. Elle aurait voulu faire de Dominique Strauss-Kahn l'instrument de sa destruction: «Je l'ai utilisé au moins autant qu'il m'a utilisée», résume-t-elle.

Le texte n'est pas entièrement factuel. Il emprunte au fantastique et au merveilleux, en particulier dans les descriptions de ses rapports sexuels avec DSK.

Une infidélité à la vérité que son auteure explique simplement: «Cette

histoire sortait radicalement du vraisemblable (...), et, d'autre part, le personnage principal est un être double, mi-homme, mi-cochon, et il fallait que je puisse faire sentir ce dédoublement extrême.»

Qu'on ne s'y méprenne pas. Pour Marcela Iacub, le «cochon» en DSK représente sa part de créativité et de beauté: «L'homme est affreux, le cochon est merveilleux. (...) DSK est un artiste des égouts, un poète de l'abjection et de la saleté. (...) Le cochon, c'est le présent, le plaisir, l'immédiat.»

L'intellectuelle formule même une théorie sur cette métaphore, celle du communisme sexuel: «Le seul projet politique du cochon, c'est la partouze: chacun peut intervenir quand il veut, personne n'est exclu de la fête, ni les vieux, ni les moches, ni les petits.» A l'opposé, Anne Sinclair serait une femme qui voit le monde séparé en deux, entre les maîtres et les serveurs, les dominants et les dominés. A sa grande stupéfaction, la journaliste lui aurait déclaré: «Il n'y a aucun mal à se faire sucer par une femme de ménage», en référence à l'affaire du Sofitel.

Son roman, Marcela Iacub l'a écrit comme une automate à la fin de leur relation. Elle se sent mieux mourir, mais écrire. «Je suis reconnaissante à la vie de m'avoir permis d'avoir une expérience pareille. Si horrible, si malsaine, si belle.»

Plus d'un an après l'avoir rencontré, l'auteure jette un regard dur sur Dominique Strauss-Kahn: «Cet homme n'est pas un violeur, ni même un méchant. Son problème est que son égoïsme, sa pauvreté spirituelle et son absence de sensibilité le rendent très bête.» Pour Marcela Iacub, DSK est «condamné à tout rater jusqu'à la fin de ses jours à cause de cette cécité et de ce mépris envers autrui.»

Charles Debbasch

La chute de la Sarkozye

Chronique de la fin d'un quinquennat



L'Harmattan

C'est aussi et surtout le commencement de la chute de Nicolas Sarkozy, la montée en puissance du Front national avec Marine Le Pen, la montée en force d'un François Hollande incertain.

Il n'est pas évident de trouver dans ce livre, les raisons du déclin de Sarkozy; une telle chose ne peut relever que du travail d'un historien ou d'un commentateur, quelques jours ou années après l'événement. Mais Charles Debbasch a réussi la prouesse de faire remarquer déjà les faiblesses d'une présidence qui ont perdu Nicolas Sarkozy. Confronté à un pays en crise qui commence réellement à douter de lui-même, l'ex-président n'a pas su trouver les mots et les décisions pour redonner confiance son peuple. Ce n'est surtout pas avec son propre camp divisé qu'il aurait pu gagner cette présidentielle.

Le lecteur pourra trouver dans ce livre des chroniques d'une qualité exceptionnelle pour comprendre la France d'aujourd'hui. Exemple: la chronique intitulée «La peur de l'insécurité», plus d'une dizaine de pages, constitue le nec plus ultra des pages célèbres écrites par Charles Debbasch. Le conseiller de Faure Gnassingbé y stigmatise une France abandonneuse des vertus qui ont toujours fait sa puissance, une France en perte de vitesse devant la

renaissance des petites nations, une France qui refuse de la compétitivité, qui refuse de revoir la réalité en face, engoncée dans ses francophobies françaises.

Certes, on peut regretter certains articles, trop courts, notamment sur l'Afrique. On peut même regretter que l'Afrique, soit dit en passant, l'auteur, qui connaît bien le continent, soit un peu limite en ce qui concerne certaines conclusions. L'indépendance du Sud-Soudan ne peut pas être mis sur le fait d'une résurgence des nationalismes et être comparée à ce qui se passe dans les Balkans. Quand on sait que pendant longtemps les leaders sud-soudanais s'opposaient à un partage du Soudan, on ne peut imputer la faute de la désintégration du pays des Noirs qu'au pouvoir islamiste et obscurantiste de Khartoum.

Mais dans l'ensemble, il s'agit d'un livre pleinement réussi. Même si on aimerait demander à Charles Debbasch d'arrêter de faire une compilation de ses éditoriaux, on aimerait de lui tout simplement un livre, un vrai. Il y a des passages dans ce livre où le lecteur se dit que si l'auteur avait bien voulu les développer....

Charles Debbasch, LA CHUTE DE LA SARKOZY, Chronique de la fin d'un quinquennat, Editions Harmattan, 24,75 Euros



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSONDirecteur de la Rédaction
Jean AFOLABIRédaction
**Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJIA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA**Service photographie
Roland OGOUNDEDessin-Caricature
LAWSON LatéGraphisme
BOGLA G.

Société

Etonam Sossou

En Afrique, les femmes handicapées sont confrontées à la stigmatisation, l'isolement, elles sont ignorées, punies et généralement victimes des attitudes négatives de la part de la société. Comme dans la plupart des pays en voie de développement, les femmes sont considérées au Togo comme un groupe marginalisé et celles qui vivent avec un handicap le sont encore plus. Limitées par leur déficience physique, elles doivent surmonter des attitudes de rejet et une myriade d'obstacles naturels dans la société.

Pour la plupart, ces handicapées sont sous-scolarisées. Et pour cause : en milieu rural, les parents estiment qu'éduquer une fille, qui plus est handicapée, est une perte de temps et de ressources et, dans certains cas, les longues distances qu'elles doivent parcourir pour aller à l'école sont un obstacle. Signalons aussi le cas de celles qui doivent abandonner les études pour suivre de longs traitements dans les hôpitaux et les centres de rééducation. Par conséquent, la majorité des femmes handicapées n'ont pas d'emploi et doivent entièrement dépendre des autres pour subvenir à leurs besoins, même les plus élémentaires.

Celles qui ont un emploi sont généralement enseignantes,

La difficile condition de vie de la femme handicapée

boutiquières et gérantes de boutiques téléphoniques. La grande majorité exerce des métiers excessivement contraignants et à faibles revenus, notamment la broderie, la couture, la vannerie, l'artisanat et le petit commerce. Tel est le cas d'Amana Valérie, mère de trois enfants, et de Rita Fiagbé qui a un enfant. Valérie, a perdu une jambe suite à une injection de Quinimax (un médicament antipaludéen) qu'elle a reçue encore toute petite, et Rita, quant à elle, a perdu la vue il y a de cela quelques années. Malgré son handicap, Valérie déclare : «*Je n'ai pas d'autres choix que de mener plusieurs activités pour soutenir ma famille. Je fais de la couture et du petit commerce. Cela me permet de nourrir et d'envoyer mes enfants à l'école*». Toutefois, son plus grand souci est de mettre ses enfants à l'abri de la mendicité. «*Qu'ils ne finissent pas comme moi*» ajoute-t-elle.

Un proverbe Bantou dit que «*l'enfant est la canne du vieillard*». Ainsi, au Togo, les parents fournissent tous les efforts pour la réussite de leur progéniture afin que celle-ci puisse les soutenir plus tard dans leur vieillesse. C'est dans cette logique que Rita Fiagbé élève son fils Vanel. «*Il a dix ans et il est celui qui m'aide à tout faire. Il est mes yeux et mon guide. Sans son aide je ne serais pas capable de faire mon petit commerce*»,

explique-t-elle.

Dzigbodi, fait aussi partie de ces femmes. Venue au monde avec une déficience sévère il y a de cela 25 ans, elle a été rejetée par sa famille et a fini par se retrouver à l'ong «*le dernier sourire*» à Gléi. Elle y a trouvé un abri, quoique dépendante toujours des bonnes volontés pour chacun de ses besoins élémentaires. Cependant, lors d'une récente restructuration De l'ong, elle a été mise à la porte, abandonnée à elle-même. Au milieu des ces défis, Dzigbodi fait montre d'une foi solide et une profonde confiance pour le futur. Elle affirme : «*Au cours de ma vie, j'ai toujours été soutenue de toute part. Je crois que Dieu va continuer de mettre des gens sur mon chemin afin qu'ils m'aident*». Les cas des femmes, comme Valérie, Rita et Dzigbodi, qui ont appris à survivre avec leur handicap abondent au Togo.

L'expérience démontre que ces femmes se mettent généralement en association aux fins de partager leur savoir-faire, se soutenir les unes les autres, apprendre de nouveaux métiers et rechercher des fonds pour réaliser leurs projets sociaux. Elles déplorent néanmoins le manque de fonds pour la réalisation de projets, parmi lesquels la mise sur pied d'une structure de micro-crédit dans le but de répondre à leurs plus grands besoins : l'accès au crédit et à la micro-finance.



Le mariage et la procréation sont deux faits culturels qui occupent une place de choix en Afrique. Dans ce contexte où la dignité d'une femme est déterminée par ces valeurs, les femmes handicapées sont souvent mises au ban de la société et considérées comme

incapables de se marier et faire des enfants. Il importe aussi de relever le cas particulier de femmes handicapées mentales qui, parfois, sont ignorantes des répercussions héréditaires que leur déficience mentale peut causer à leurs enfants. Ceci n'est qu'un aspect de la chose.

Considérant l'autre aspect, on constate que ces femmes ont peur de s'engager dans une relation sérieuse et durable. Toutefois, pour certaines d'entre elles, le choix réside entre rester célibataire ou s'engager dans des foyers polygamiques avec des hommes qui, dans la plupart des cas, sont beaucoup plus âgés qu'elles. Confrontée à ces deux options, Vicky Gbémou a penché pour la deuxième. Aujourd'hui mère de plusieurs enfants, dont quelques-uns déjà bien grands, elle peut témoigner : «*Je suis certaine d'avoir fait le bon choix car j'ai une grande famille et tout le soutien dont j'ai besoin*». Bien que faisant face à de grands défis, les femmes handicapées du Togo sont persévérantes et optimistes. A travers le ministère des Affaires Sociales et celui de la Promotion de la Femme, le Gouvernement élabore davantage de programmes et de politiques en faveur des filles et femmes handicapées. De plus en plus de familles prennent conscience, reconnaissent et exploitent les potentialités de leur fille handicapée et des femmes conjuguent leurs efforts pour travailler ensemble. En conséquence, l'on est en droit d'espérer que les prochaines générations des femmes togolaises handicapées n'auront plus à faire face à autant de difficultés. Ainsi, le cycle de la pauvreté sera brisé.

Feux de brousse

De meilleurs résultats mais dangereux

Catastrophe écologique, technique culturelle désastreuse, comportement criminel... Dans les couloirs des ministères de l'Agriculture ou de l'Environnement, aucun mot n'est assez fort pour condamner les feux allumés en saison sèche par les paysans ou les éleveurs.

Pourtant d'expérience, les paysans savent bien qu'une parcelle brûlée, offre de meilleurs rendements. La recherche agronomique le confirme : un feu allumé précocement, en début de saison sèche, nettoie efficacement les champs en réduisant en cendres une bonne partie des herbes, détritiques et feuilles mortes. Ce qui ne brûle pas complètement ainsi que les feuilles qui tombent des arbres couvre le sol et le protège contre les intempéries. Tandis que les cendres riches en éléments nutritifs tels que l'azote et le phosphore le fertilisent. Le labour est facilité et la parcelle donne de bonnes récoltes. De même, dans les régions d'élevage, les brûlis nettoient les pâturages des touffes trop dures et favorisent la repousse de l'herbe. Cette technique peu exigeante en main d'œuvre facilite



le travail des agriculteurs pour débarrasser les champs de la végétation indésirable, surtout dans les régions humides où elle est abondante. Elle est donc souvent bien adaptée à leurs besoins ce qui explique que les paysans continuent à y avoir recours. Seulement, les mêmes feux sont également capables du pire lorsqu'ils sont criminels ou incontrôlés et surtout lorsqu'ils sont allumés en fin de saison sèche quand les arbres et les arbustes sont très secs. Le feu ravage alors tout sur son passage. Pour le paysan, le champ ainsi laissé nu

est un bon résultat puisqu'il n'a plus qu'à retourner la terre et semer. Erreur ! Les vents emportent les cendres et les premières pluies emportent la couche fertile du sol. Là où les feux sont fréquents, les végétaux les plus fragiles meurent, le nombre d'animaux se réduit, les mauvaises herbes prospèrent... La terre durcit et devient incultivable. C'est une des raisons pour laquelle, d'après le Programme alimentaire mondial, environ 60 000 km² de terres fertiles deviennent désertiques chaque année.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1152
DE LOTO BENZ DU 13 FEVRIER 2013

Nous sommes le mercredi 13 Février 2013 et le tirage de Loto Benz auquel nous prenons part, porte le N°1153.

Lors du dernier tirage de Loto BENZ, des gagnants de gros lots ont été enregistrés à DAPAONG, NOTSE et à LOME.

Ainsi, les opérateurs 1114 et 2227 basés respectivement à DAPAONG et NOTSE ont recensé des gagnants de 500.000F CFA.

A LOME, le point de vente 3335 a enregistré un gagnant d'un gros lot de 1.750.000F CFA

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

Avec la LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !
BONNE CHANCE A TOUS !

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1153 de LOTO BENZ du mercredi 20 Février 2013

Numéro de base

44

23

45

42

36